

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 611

1^{er} mars 2016

SOMMAIRE

Antares e Gestion S.à r.l.	29290	HPP International - Lux. S.à r.l.	29287
Ballance S.A.	29327	HWE Investor GP S.à r.l.	29288
BREC Management S.à r.l.	29286	KAILUA S.A.	29288
Calcutta Invest S.à r.l.	29310	Kiesoffice, S.à r.l.	29288
Dorel Sports Luxembourg	29317	Lecta S.A.	29288
EPF Fronhofer Galeria S.à r.l.	29291	LuxNed S.à r.l.	29328
Est4te Four Holding S.A.	29286	Maxioma Investholding S.à r.l.	29289
FC-Beheer S.à r.l./B.V.	29301	Metapax Investholding S.à r.l.	29289
Fidelity International Real Estate Fund Com- pany 17	29328	M & T Investment S.A.	29287
Fidelity International Real Estate Fund Com- pany 21	29328	Pamekas Investments S.A.	29282
Fidelity International Real Estate Fund Com- pany 22	29328	Rosetabor S.à r.l.	29289
Fincere Capital Finance S.à r.l.	29285	SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Bel- gium SA	29290
Flower Luxco S.à r.l.	29293	Sara Assur S.A.	29290
Galileo Global Education S.à r.l.	29283	Sartos Investments S.A.	29290
Galileo GP S.à r.l.	29283	Sistema Tessile S.A.	29289
Geum Holding S.A.	29282	Société du Fort S.à r.l.	29283
GGE MG S.à r.l.	29282	Synergy Engineering Concept S.à r.l.	29286
Gilu S.à r.l.	29283	Tuilia Invest S.A.	29284
Goleador S.A.	29286	UBI Management Company S.A.	29284
Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF	29282	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	29285
HE Düsseldorf 1 S.à r.l.	29287	Union Bancaire Privée (Europe) S.A.	29284
He Rhein Main 1 S.à r.l.	29287	UWB Holding S.A.	29284
Hines-Laser Brindley 5 S.à r.l.	29286	Viam Holding, SARL	29285
		Wagner Management SA	29285

Geum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 196.663.

—
EXTRAIT

En date du 14 août 2015, les actionnaires ont décidé d'adopter la résolution suivante:

- La société PME Xpertise, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B100087, ayant son siège social au 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet à la date de constitution de la société et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015207938/17.

(150234645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.164.

—
Extrait des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration du 18 septembre 2015

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Dominique COURBIN de son poste d'administrateur avec effet au 27 novembre 2015 et coopte aux fonctions d'administrateur Marion HOENICKE (98-100 bvd Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg), avec effet au 27 novembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207942/14.

(150233925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

GGE MG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 802.718,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 200.884.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société que le siège social a été transféré en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207953/12.

(150234592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pamekas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 94.536.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2015

- L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs René FALTZ, Thomas FELGEN et Laurent BARNICH et du commissaire aux comptes LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. (en abrégé L.O.M.A.C. S.A.) qui prendront fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Référence de publication: 2015208323/11.

(150233626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Galileo Global Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 164.857.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société que le siège social a été transféré en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Il est à noter également que l'associé de la Société Galileo Global Education Luxco S.à r.l. a également transféré son siège social en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207930/15.

(150234594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Galileo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 185.867.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société que le siège social a été transféré en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207931/13.

(150234593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Gilu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 192.850.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique du 1^{er} octobre 2015 que:

- Monsieur Francesco Giuseppe Cavallini a démissionné de son mandat avec effet au 1^{er} octobre 2015;
- Monsieur Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Pour Gilu S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015207955/17.

(150234236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Société du Fort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2545 Howald, 16, rue Théodore Speyer.
R.C.S. Luxembourg B 162.726.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015209091/9.

(150235133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Tuilia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.
R.C.S. Luxembourg B 130.881.

La société notifie le changement d'adresse de Monsieur Yves Weerts au 43 rue d'Avister, 4130 Esneux, Belgique.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Le Mandataire

Référence de publication: 2015208624/11.

(150233802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.
Vérane Waltregny / Tony Silori
Adjoint à la Direction / Membre de la Direction

Référence de publication: 2015208633/12.

(150233735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

UBI Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.255.

Le Conseil d'Administration en date du 16 juillet 2015 a coopté Andrea GHIDONI, demeurant professionnellement à Via Monte di Pietà, 5, I-20121 Milan (Italie), à la fonction d'administrateur de la société, sous l'approbation de la CSSF.

Sa nomination sera ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

En outre, il est fait mention que l'adresse de l'administrateur Glenwyn Peter Baptist a été modifiée comme suit:

655 Broad Street, South Tower, 10th Floor, Newark, NJ07102, USA.

UBI MANAGEMENT COMPANY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208635/14.

(150233627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

UWB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 152.944.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 21 décembre 2015 à 10 heures

Décision

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'accepter la démission Monsieur Jean-Luc CLAUSE de son mandat d'administrateur de la société UWB HOLDING S.A. et de nommer en remplacement Monsieur Georges DEMATHAS né le 19 juin 1953 à Belgrade (Serbie), demeurant à Flat 14, Jermyn Street, Londres, SW1YGNP, Angleterre, avec effet à ce jour et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015208640/17.

(150233956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 82.100.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale tenue le 17 décembre 2015

La liquidation de la société UBS IB Co-Investment 2001 SPF S.A. est clôturée.

Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

CATHERINE FOLDBERG MOLLER

Référence de publication: 2015208636/15.

(150233671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Viam Holding, SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 194.302.

Il est notifié que le conseil de gérance de la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 23, Rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 11 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIAM HOLDING S. à r.l.

Joost A. Mees

Gérant B

Référence de publication: 2015208642/15.

(150234087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Fincere Capital Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 160.480.

Je présente ma démission comme gérant de classe B de votre société avec effet au 17 décembre 2015.

Le 22 décembre 2015.

Freddy de Petter.

Référence de publication: 2015208872/9.

(150235477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Wagner Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 41.434.

Lors de l'assemblée générale du 10 décembre 2015, les mandats des administrateurs, du président, de l'administrateur-délégué, Messieurs Aloyse Wagner, Romain Hartmann, Jerry Wagner et Tom Wagner, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société G.T. Fiduciaires S.A., sont prolongés et viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015208665/15.

(150233564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Est4te Four Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.773.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Est4te Four Holding S.A., décidée par acte du notaire Maître Cosita Delvaux en date du 4 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 17 décembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208865/14.

(150235147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Hines-Laser Brindley 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dominik Kania.

Référence de publication: 2016055152/10.

(160014116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Synergy Engineering Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1814 Luxembourg, 2A, rue Irmine.

R.C.S. Luxembourg B 34.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016055501/10.

(160013952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

BREC Management S.à r.l., Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.649.

Le règlement de gestion de Brunswick Real Estate Capital I, FCP-SIF coordonné au 4 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208780/10.

(150235195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Goleador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.471.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016055143/10.

(160014025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

HE Düsseldorf 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 188.949.

EXTRAIT

Le siège social de la Société se situe désormais au:

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207991/12.

(150234513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

He Rhein Main 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 192.813.

EXTRAIT

Le siège social de la Société se situe désormais au:

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207996/12.

(150234520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

HPP International - Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 132.342.

Il est porté à connaissance des tiers le changement de nom de l'associé «Caixa Seguros, SGPS, SA», ce dernier se dénomme à présent:

Caixa Seguros e Saude, SGPS, S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208014/13.

(150234167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

M & T Investment S.A., Société Anonyme.Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.
R.C.S. Luxembourg B 202.020.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 9 décembre 2015 que:

Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 108, Avenue du X Septembre,

a été nommé en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015208186/17.

(150235765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

HWE Investor GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.764.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société se situe désormais au:

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208017/11.

(150234519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Kiesoffice, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.319.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 décembre 2015, que Fifth Ave Participations, S.à r.l., une limited company constituée selon les lois en vigueur à Malte, ayant son siège social à 2^{ème} étage West, Mercury Tower, The Exchange Financial and Business Centre, Elia Zammit Street, STJ 3155 St. Julians, Malta, enregistré sous le numéro B 135.043, en sa qualité d'associé unique de la société (ci-après "l'Associé unique"). a pris les décisions suivantes:

1) Nomination de Monsieur Alan PICONE, né le 30 juin 1976 à Thionville (France), demeurant à 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, comme gérant de la société, avec effet au 16 décembre 2015 pour une durée indéterminé

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015208086/16.

(150234207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

KAILUA S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.892.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 novembre 2015:

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet au 30 novembre 2015 le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAILUA S.A.

Référence de publication: 2015208090/12.

(150234397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

—
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Mme Delphine Tempé, Mme Martine Gerber et Mr Yann Hilpert, administrateurs de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015208155/15.

(150234844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Maxioma Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 84.810.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 13 novembre 2015 à 13h20

est nommé gérant unique M. Eric VAN DER VEN, né le 28 septembre 1947 à Batavia, Indonésie, et demeurant Wijnstraat 77, NL-3311 BT Dordrecht, Pays-Bas en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM à effet immédiat du 13 novembre 2015.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

MAXIOMA INVESTHOLDING Sàrl

Eric VAN DER VEN

Gérant unique

Référence de publication: 2015208218/17.

(150234665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Metapax Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.379.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 13 novembre 2015 à 13h00

est nommé gérant unique M. Eric VAN DER VEN, né le 28 septembre 1947 à Batavia, Indonésie, et demeurant Wijnstraat 77, NL-3311 BT Dordrecht, Pays-Bas en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM à effet immédiat du 13 novembre 2015.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

METAPAX INVESTHOLDING Sàrl

Eric VAN DER VEN

Gérant unique

Référence de publication: 2015208229/17.

(150234612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Sistema Tessile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 38.954.

Mr Dominique AUDIA a présenté sa démission de sa fonction d'administrateur en date du 21 Décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2015.

Référence de publication: 2015208468/10.

(150233654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Rosetabor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052467/10.

(160010022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société de droit étranger SAP Belgium Systems Applications and Products, société mère de la succursale luxembourgeoise, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208488/12.

(150234814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Sara Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 56.412.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Pour Sara Assur S.A.

Référence de publication: 2015208490/13.

(150234440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Sartos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 136.975.

La société notifie le changement d'adresse de Monsieur Yves Weerts au 43 rue d'Avister, 4130 Esneux, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2015208492/11.

(150233801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Antares e Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.392.

Extrait des résolutions prises par les associés par voie circulaire en date du 18 décembre 2015

Il résulte des résolutions prises en date du 18 décembre 2015 que:

- La démission de Madame Stéphanie COLLEAUX de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 22 septembre 2015 est acceptée;

- La nomination de Madame Ofélia ROBALO DA FONSECA, employée privée, née le 8 novembre 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 22 septembre 2015 en remplacement de Madame Stéphanie COLLEAUX, démissionnaire, est acceptée. Son mandat sera d'une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

ANTARES E GESTION S.à r.l.

Référence de publication: 2015208742/18.

(150234960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.705.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

JPmorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., a Société à responsabilité limitée duly established under Luxembourg laws, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 110156,

here represented by Sara Lecomte, private employee professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her (the Appearing Party or the Sole Shareholder).

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Party is the sole shareholder of EPF Fronhofer Galeria S.à r.l. a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 117705, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Henri HEL-LINCKX, Notary, residing then in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 June 2006 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 1700 on 12 September 2006; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, Notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg on 17 October 2007, published in the Mémorial C, number 2773 on 4 August 2007.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a Société Anonyme, existing under Luxembourg Laws, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 41469.

Third resolution

The sole shareholder decides to determine the powers of the liquidator in the following terms:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the coordinated versions of the Luxembourg Company Laws. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting of shareholders or sole shareholder authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities, to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash, and to decide the payment of advance liquidation proceeds.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to give full and complete discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the performance of their mandate until the date of the present deed, except in the case where the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person who signed with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze décembre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

A COMPARU

JPmorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110156 (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie Comparante est l'associé unique de la Société à responsabilité limitée EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 117705, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 1700 du 12 septembre 2006; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2773 du 4 août 2007.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur FIDES (Luxembourg) S.A., une Société Anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41469.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur dans les termes suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif, de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire et de décider du paiement d'une avance sur le produit de la liquidation.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre

toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du Conseil de Gérance de la Société jusqu'à la date du présent acte; sauf dans l'éventualité où la liquidation laisserait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais et dépense

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21503. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205371/132.

(150231071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Flower Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 202.390.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tikehau Capital Partners UK Limited, a limited liability company, with registered office at 111 Old Broad Street, London EC2N 1AP, England, United Kingdom, registered with Companies House under number 8597849,

represented by Me Pauline Roux, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Flower Luxco S.à.r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Flower Luxco S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits, warrants and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities including but not limited to warrants.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice

will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting and as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability of Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agent(s) of the Company, she/he/they is/are responsible for the performance of her/his/their duty(ies).

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective

decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 25 May at 2.00 PM of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall begin at the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2016.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out in its name:

Subscriber	Number of shares	Payment
Tikehau Capital Partners UK Limited	12,500	€ 12,500
Total	12,500	€ 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.-

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time:

- Mr Mirko Dietz, born in Goeppingen (Germany), on 20 October 1974, with professional address at 15 rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Guillaume Arnaud, born in Paris (14e) (France), on 23 April 1974, with professional address at 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2016.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tikehau Capital Partners UK Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé 111 Old Broad Street, London EC2N 1 AP, Angleterre, Royaume Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 8597849,

représentée par Me Pauline Roux, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Flower Luxco S.à.r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Flower Luxco S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, des participations dans des prêts, de certificats de dépôts, de bons de souscription et de tout autre titre ou instrument financier ou avoir de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout autre titre de créance ou de participation de quelque nature que ce soit, y compris et ce, de manière non limitative, des bons de souscription.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de créance ou de participation de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut également nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être entendu au sens le plus large et aucune énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou convention conclue par la Société conformément à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs de gestion, signatures autorisées. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), le conseil de gérance, ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/ (sont) responsable(s) de l'exécution de ses/ (leurs) obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du délégué ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée, (ii) cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le 25 du mois de mai à 14.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiqué en son nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Tikehau Capital Partners UK Limited	12,500	12.500 €
Total	12,500	12.500 €

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique de la Société a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Mirko Dietz, né à Goepingen (Allemagne), le 20 octobre 1974, avec adresse professionnelle à 15 rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

- Monsieur Guillaume Arnaud, né à Paris (14e) (France), le 23 avril 1974, avec adresse professionnelle à 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. ROUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39649. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205396/426.

(150231913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

FC-Beheer S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 202.392.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN

ON THE TENTH DAY OF DECEMBER

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Franciscus Damianus CLAEIJS, managing director, born on 22 June 1966 in Goes (The Netherlands) and living at Sionkloosterlaan 23, 2930 Brasschaat, Belgium,

duly represented by Mr Geert DIRKX, director of companies, professionally residing at 19 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private on 8 December 2015.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of the limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FC-BEHEER B.V., a company incorporated on 03 April 2001 by a deed of Maître Marcel ROMPES and registered at The Netherlands Chamber of Commerce under the number 22047935. The articles have been amended on the last time on 08 July 2013.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves, ratifies and confirms as far as is necessary the decision taken in The Netherlands on 10 December 2015 to transfer the principal place of business and the place of effective management of the Company from The Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée.

A copy of the said decision as well as a the intermediary financial statements on November 30th 2015, after signature "ne varietur" by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the Company adopts the corporate name of "FC-BEHEER S.à r.l. / B.V.".

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the Luxembourg nationality arising from the migration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and that the Company be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as from the date of the present deed, in compliance with the provisions of Luxembourg laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves the adoption of the following Articles of Association of a société à responsabilité limitée for the purpose of its transfer and continuation in the Grand-Duchy of Luxembourg:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Name, Registered office and financial year

Art. 1.

1.1 The name of the company is FC-Beheer S.à r.l. / B.V.

1.2 The registered office of the company is in Moerdijk, The Netherlands.

1.3 The company shall have its main office and principal place of business in the Municipality of Luxembourg.

1.4 The company may have offices and branches, both in the Netherlands, the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

1.5 The company has been incorporated for an indefinite period of time.

1.6 The financial year of the company shall run from the first day of January up to and including the thirty-first day of December.

Objects

Art. 2. The objects for which the company is established are:

a. either alone or jointly with others to acquire and dispose of participations or other interests in legal entities, companies and enterprises, to co-operate with and to finance and to conduct the management of such legal entities, companies or enterprises;

b. to acquire, manage, operate, encumber and dispose of any property - including intellectual property rights - and to invest capital;

c. to raise funds by way of securities, bank loans, notes and other debt instruments and to borrow in any other way, to lend, to provide guarantees and security, including guarantees and security for debts of other persons;

d. to commercialise licences, copyrights, patents, designs, secret processes or formulas, trademarks and similar interests, to promote the sale and purchase of - and the trade in - these items, including allowing the use of these items and receiving royalties and other income connected with these activities;

e. for purposes not related to the conduct of its business to make periodic payments for or towards pension or superannuation funds or other objects;

f. to perform all acts that are advisable, necessary, usual or related to the above mentioned objects.

Capital and issue

Art. 3.

3.1 The issued and paid up capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

3.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

3.3 Shares shall be issued pursuant to and subject to the conditions of a resolution of the general meeting of shareholders (hereinafter referred to as: the "general meeting"). The resolution to issue new shares shall require an extraordinary general meeting of shareholders to be executed before a notary in the form requested by the law.

3.4 The Company may acquire fully paid up shares in its own capital provided that the restrictions as provided by law in this respect shall be fulfilled.

3.5 The issue of shares shall be recorded in the register referred to in article 4 by the management of the company.

Shares and shareholders' register

Art. 4.

4.1 The shares are in registered form.

4.2 The shares shall be consecutively numbered starting at 1.

4.3 The board of management shall keep a shareholders' register which shall be conform to the statutory requirements.

4.4 The board of management shall keep the register available at the Company's main office in Luxembourg for inspection by the shareholders; a copy of or an extract from this register will be made available at cost.

4.5 No bearer depository receipts may be issued.

Notices

Art. 5.

5.1 Notices to shareholders shall be given by registered letter sent to the addresses specified in the shareholders' register.

5.2 Notices to the Company shall be given by registered letter to the office of the Company or to the addresses of all managers.

Transfer of shares

Art. 6.

6.1 A shareholder can only transfer his shares after he has offered such shares to the other shareholders.

6.2 The shareholder offering his shares may at any time withdraw his offer, provided this is done within one month after he has been informed to which prospective purchasers he can sell all the shares to which the offer relates and at which price. If one of the parties so desire, the price of the shares shall be determined by an expert to be appointed by the Commercial Court in whose jurisdiction the Company has its registered office.

6.3 If it appears that not all shares to which the offer relates will be purchased for cash, the offeror may freely transfer the shares within three months after that determination.

6.4 The transfer of shares is executed in compliance with the statutory requirements of the laws of Luxembourg and the laws of The Netherlands.

6.5 The transfer of shares shall be recorded in the register referred to in article 4 by the management of the company.

Board of management

Art. 7.

7.1 The Company shall be managed by a board of management consisting of one or more managers. A manager need not to be a shareholder of the Company.

7.2 The general meeting shall determine the number of managers.

7.3 The general meeting shall appoint and dismiss managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

7.4 The general meeting has the power to suspend a manager.

7.5 The general meeting shall determine the remuneration and other conditions of employment of the managers.

7.6 If there are several managers the general meeting can appoint one of them as chairman.

7.7 In the event one or more managers are absent or prevented to act, the remaining manager shall continue to have the power to manage the company. In the event all managers or the sole manager are absent or prevented to act, the Company shall be managed by a person to be designated thereto by the general meeting. Such person shall forthwith make the necessary arrangements so as to enable the general meeting to make definitive arrangements.

Art. 8.

8.1 The board of management may adopt additional rules regarding the passing of its resolutions, its organisation and the division of tasks among its members.

8.2 The board of management shall observe the instructions of the general meeting with respect to the general lines of the financial, social and economic policy and of the personnel policy.

Art. 9. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of all members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers must be adopted by all managers.

General meetings

Art. 10.

10.1 Even if the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, during each financial year, at least one general meeting shall be held or at least one resolution shall be taken in accordance with article 11. Furthermore, general meetings shall be held as often as the board of management so desires and as often as such is required by statutory provisions.

The annual general meeting, to be held in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of June at 11.00 a.m.

10.2 The notices for general meetings shall be sent by the board of management to the shareholders.

10.3 The notices shall specify the agenda of the meeting. Resolutions relating to subjects which have not been specified in the notice or in an additional notice sent with due observance of the proper notice period, can only be passed by unanimous vote in a meeting in which the entire issued capital is represented.

10.4 The notice shall be subject to the term which law imposes on such notice.

10.5 The general meetings shall be held in the registered office of the Company or in the city of Luxembourg.

10.6 Each shareholder shall have the right to be present at the meeting, in person or by proxy (provided such proxy holds a written power of attorney) and to participate in the discussion.

10.7 Every share carries the right to cast one vote.

10.8 All resolutions will be passed by an absolute majority of the votes cast. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

10.9 The general meetings shall be conducted by the person who has been elected by the general meeting as chairman.

10.10 The chairman shall determine how the minutes will be recorded.

Passing of resolutions outside a meeting

Art. 11. Resolutions of the general meeting can also be adopted without convening a meeting but only with due observance of the law. Votes can only be cast in writing.

Annual accounts and auditor

Art. 12.

12.1 Each year, within five months from the expiry of the financial year, the board of management shall prepare annual accounts consisting of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes thereto. The annual accounts shall be submitted to the general meeting for adoption.

12.2 The annual accounts shall be signed by all managers; if one of the signatures is lacking this will be referred to expressly, stating reasons therefor.

12.3 The general meeting can and if the law so requires shall appoint an auditor or another expert for the purpose of auditing the annual accounts prepared by the board of management, to report thereon and to issue a statement with respect thereto.

Allocation of profits and distributions

Art. 13.

13.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

13.2 The general meeting may appropriate the profits and may decide to make a distribution of dividends but only with due observance of the law.

13.3 The Company may only make distributions if and to the extent that its shareholders' equity exceeds the reserves, which must be maintained by law or under the articles of association.

13.4 Distributions can only be made once the board of management has given its approval. The board of management may only withhold such approval if it knows or should reasonably foresee that, following such distribution, the Company will be unable to continue paying its due and payable debts.

13.5 For the purposes of calculating any distribution, shares or depository receipts held by the Company and any shares or depository receipts of which the Company has a usufruct shall not be taken into account.

13.6 Unless the general meeting sets a different term for that purpose, distributions shall be made payable within thirty days after they are declared.

13.7 A general meeting declaring a distribution may direct that it is to be satisfied wholly or partly by the distribution of assets.

13.8 Any deficit may be set off against the statutory reserves only to the extent permitted by law.

Amendment of articles of association

Art. 14.

14.1 The general meeting has the power to amend the articles of association. The resolution to amend the articles of association shall require an extraordinary general meeting of shareholders to be executed before a notary.

14.2 When a proposal for amendment of the articles of association is submitted to the general meeting a copy of such proposal, including the precise wording of the proposed amendment, has to be sent to the shareholders together with the notice for the general meeting and should be kept at the office of the Company for inspection by any shareholder until after the end of the meeting.

14.3 No amendment of these articles of association shall become effective until such amendment has been embodied in a notarial deed of amendment to be executed before a civil law notary.

Dissolution and liquidation

Art. 15. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable Law

Art. 16. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The sole shareholder declares that all twelve thousand and five hundred (12,500) shares are attributed to Franciscus Dammianus CLAEIJS, prenamed.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to fix the business and administrative seat and the principal establishment of the Company at L-1351 Luxembourg, 19 rue du Commerce.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an unlimited duration:

- Geert DIRKX, director of companies, born on 10 October 1970 in Maaseik (Belgium) and professionally residing at 19 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg;

- Christiaan DEN DEKKER, accountant, born on 02 March 1953 in Hoedekenskerke (The Netherlands) and residing at Aartjeskreek 8, 4465 AE Goes, The Netherlands;

- Mr. Peter HUISMAN, tax advisor, born on 06 May 1960 in Noordwijk (The Netherlands) and residing at Barbaros Cad. Euro Res V, 48, 07450 Mahmutlar/Alanya, Turkey

Transitory provision

1. By way of derogation of article 1.6 of the present articles of association, the Company's current accounting year runs from the date of the present deed to December 31, 2015.

2. If required by the law, the first annual general meeting of shareholders under Luxembourg Law shall be held in 2016.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided by the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 7,200.- .

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUINZE,

LE DIXIEME JOUR DE DECEMBRE,

Par devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Franciscus Dammianus CLAEIJS, managing director, né le 22 juin 1966 à Goes (Pays-Bas) et demeurant à Sionkloosterlaan 23, 2930 Brasschaat, Belgique,

dûment représenté par Monsieur Geert DIRKX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 19 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 décembre 2015.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée FC-BEHEER B.V., société constituée le 03 avril 2001 par un acte de Maître Marcel ROMPES et enregistrée auprès de la Chambre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 22047935. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 08 juillet 2013.

Le comparant a chargé le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique approuve, ratifie et confirme au tant que nécessaire la décision prise aux Pays-Bas le 10 décembre 2015 de transférer le siège d'activité principal et le lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

Une copie de ladite décision ainsi qu'un bilan intermédiaire au 30 novembre 2015, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire, resteront jointes au présent acte ainsi que la procuration, et seront déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la dénomination sociale «FC-BEHEER S.à r.l. / B.V.».

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la nationalité luxembourgeoise découlant de la migration de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et accepte que la Société soit régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte, conformément aux lois et dispositions luxembourgeoises régissant le statut des sociétés, sans interruption de la personnalité juridique conformément à ces lois.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'adopter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée aux fins de ce transfert et de la poursuite de la société au Grand-duché de Luxembourg:

STATUTS

Dénomination, Siège et exercice social

Art. 1^{er}.

- 1.1 La Société est dénommée FC-Beheer S.à r.l. / B.V.
- 1.2 Le siège social de la Société est situé à Moerdijk, Pays-Bas.
- 1.3 La Société a son siège principal et son lieu d'activité principal dans la Commune de Luxembourg.
- 1.4 La Société peut posséder des bureaux et des succursales aux Pays-Bas, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.
- 1.5 La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 1.6 L'exercice social de la Société court du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

Objet

Art. 2. La Société a pour objet:

- a. seule ou conjointement avec d'autres, acquérir et aliéner des participations ou autres intérêts dans des entités juridiques, sociétés ou entreprises, coopérer avec ces entités juridiques, sociétés ou entreprises ou en assurer la gestion;
- b. acquérir, gérer, exploiter, grever et aliéner tout bien, en ce compris des droits de propriété intellectuelle, et investir du capital;
- c. lever des fonds par voie de titres, d'emprunts bancaires, d'émissions de billets et autres instruments de créance et emprunter de toute autre façon, prêter, fournir des garanties et des sûretés, y compris des garanties et sûretés pour les dettes d'autres personnes;
- d. commercialiser des licences, droits d'auteur, des brevets, des dessins, des formules ou procédés secrets, des marques commerciales et intérêts similaires afin de promouvoir la vente et l'achat, ainsi que le commerce, de ces éléments et de toucher des redevances et autres revenus en lien avec ces activités;
- e. à des fins non liées à la réalisation de ses activités, effectuer des paiements périodiques au bénéfice de fonds de pension ou de retraite ou d'autres objets;
- f. poser tous les actes recommandés, nécessaires, usuels ou liés aux objets susmentionnés.

Capital et souscription

Art. 3.

- 3.1 Le capital souscrit et libéré de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.
- 3.2 Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires doivent désigner une personne unique pour les représenter envers la Société.
- 3.3 Les parts sociales sont émises conformément aux conditions d'une résolution de l'assemblée générale des associés (ci-après désignée «assemblée générale»). La résolution d'émettre des parts sociales nouvelles nécessite un acte à cet effet qui doit être passé devant un notaire dans les formes requises par la loi.

3.4 La Société peut acquérir des parts sociales entièrement libérées de son propre capital moyennant le respect des restrictions prévues par la loi.

3.5 L'émission de parts sociales est enregistrée au registre visé à l'article 4 par le conseil de gérance.

Actions et registre des actionnaires

Art. 4.

4.1 Les parts sociales sont nominatives.

4.2 Les parts sociales sont numérotées de façon consécutive en commençant par 1.

4.3 Le conseil de gérance tient un registre des associés conforme aux prescriptions réglementaires.

4.4 Le conseil de gérance tient le registre à disposition au siège principal de la Société à Luxembourg, où il peut être contrôlé par les associés; une copie ou un extrait de ce registre est mis à disposition au prix coûtant.

Avis

Art. 5.

5.1 Les avis aux associés sont remis par courrier recommandé envoyé aux adresses indiquées dans le registre des associés.

5.2 Les avis à la Société sont remis par courrier recommandé envoyé au siège de la Société ou aux adresses de tous les gérants.

Cession de parts sociales

Art. 6.

6.1 Un associé ne peut céder ses parts sociales qu'après les avoir proposées aux autres associés.

6.2 L'associé qui propose ses parts sociales peut retirer son offre à tout moment pour autant que ce retrait intervienne dans un délai d'un mois à compter du moment où il a été informé des acheteurs potentiels auxquels il peut vendre toutes les parts sociales sur lesquelles porte l'offre et à quel prix. Si l'une des parties le souhaite, le prix des parts sociales peut être déterminé par un expert désigné par le Tribunal du Commerce compétent dans la juridiction dans laquelle la Société a son siège.

6.3 S'il apparaît que toutes les parts sociales concernées par l'offre ne seront pas achetées au comptant, l'associé offrant peut céder librement les parts sociales dans un délai de trois mois suivant ce constat.

6.4 La cession de parts sociales se fait conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays-Bas.

6.5 La cession de parts sociales est enregistrée au registre visé à l'article 4 par le conseil de gérance.

Conseil de gérance

Art. 7.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants. Il n'est pas nécessaire qu'un gérant soit associé de la Société.

7.2 L'assemblée générale détermine le nombre de gérants.

7.3 L'assemblée générale nomme et révoque les gérants. Les gérants sont toujours révocables ad nutum.

7.4 L'assemblée générale a le pouvoir de suspendre un gérant.

7.5 L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres conditions d'emploi des gérants.

7.6 S'il y a plusieurs gérants, l'assemblée générale peut désigner l'un d'eux en tant que président.

7.7 Si un ou plusieurs gérants sont absents ou en état d'incapacité, le gérant restant a le pouvoir de gérer la Société. Si le gérant unique ou tous les gérants sont absents ou en état d'incapacité, la Société est gérée par une personne désignée à cette fin par l'assemblée générale. Cette personne prend immédiatement les dispositions nécessaires pour permettre à l'assemblée générale de prendre des mesures définitives.

Art. 8.

8.1 Le conseil de gérance peut adopter des règles supplémentaires concernant l'adoption de ses résolutions, son organisation et la répartition des tâches entre ses membres.

8.2 Le conseil de gérance respecte les consignes de l'assemblée générale concernant les grandes lignes de la politique financière, sociale et économique et de la politique de personnel.

Art. 9. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance devront être adoptées par tous les gérants.

Assemblées générales

Art. 10.

10.1 Même si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, chaque année, une assemblée générale au moins doit se tenir ou au moins une résolution doit être prise conformément à l'article 11.

De plus, des assemblées générales seront tenues aussi souvent que le conseil de gérance le désire et aussi souvent que requis par les dispositions statutaires.

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour du mois de juin à 11.00 heures.

10.2 Les convocations aux assemblées générales sont envoyées aux associés par le conseil de gérance.

10.3 Les convocations indiquent l'ordre du jour de l'assemblée. Les résolutions portant sur des sujets non indiqués dans la convocation ou dans un avis supplémentaire envoyé dans les délais requis ne peuvent être adoptées que par un vote à l'unanimité lors d'une assemblée où est représentée la totalité du capital souscrit.

10.4 La convocation est soumise aux conditions fixées par la loi.

10.5 Les assemblées générales se tiennent au siège de la Société ou dans la ville de Luxembourg.

10.6 Chaque associé a le droit d'assister à l'assemblée ou de s'y faire représenter (pour autant que son représentant dispose d'une procuration écrite) et de participer aux débats.

10.7 Chaque part sociale donne droit à une voix.

10.8 Toutes les résolutions sont adoptées à la majorité des votes exprimés. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société dans le respect des dispositions légales.

10.9 Les assemblées générales sont présidées par la personne élue à la présidence par l'assemblée générale.

10.10 Le président détermine les modalités de consignation du procès-verbal.

Adoption de résolutions en dehors d'une assemblée

Art. 11. Les résolutions de l'assemblée générale peuvent également être adoptées sans convoquer d'assemblée mais uniquement dans le respect de la loi.

Les votes ne peuvent être exprimés que par écrit.

Comptes annuels et auditeur

Art. 12.

12.1 Chaque année, dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice social, le conseil de gérance prépare les comptes annuels composés d'un bilan, d'un compte de résultats et de leurs notes explicatives. Les comptes annuels sont soumis à l'assemblée générale pour approbation.

12.2 Les comptes annuels sont signés par tous les gérants; en cas d'absence d'une signature, cette absence est signalée explicitement avec indication des motifs.

12.3 L'assemblée générale peut désigner, et désigne dans tous les cas si la loi l'exige, un réviseur d'entreprises ou un autre expert chargé de contrôler les comptes annuels préparés par le conseil de gérance, de rendre compte de son analyse et de faire une déclaration concernant les comptes.

Affectation des bénéfices et distributions

Art. 13.

13.1 Le bénéfice brut de la Société indiqué dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des dépenses, représente le bénéfice net. Un montant égal à cinq pourcent (5 %) du bénéfice net de la Société est affecté à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve représente dix pourcent (10 %) du capital social de la Société.

13.2 L'assemblée générale est compétente pour affecter le bénéfice et décider de procéder à une distribution de dividendes mais uniquement dans le respect de la loi en la matière.

13.3 La Société ne peut procéder à une distribution que si et dans la mesure où ses fonds propres excèdent les réserves requises par la loi ou par les statuts.

13.4 Les distributions ne peuvent avoir lieu qu'après l'accord du conseil de gérance. Le conseil de gérance ne peut refuser son accord que s'il sait ou doit raisonnablement prévoir qu'à la suite de cette distribution, la Société sera dans l'incapacité de continuer à s'acquitter de ses dettes en cours et remboursables.

13.5 Le calcul des distributions éventuelles ne tient pas compte des parts sociales ou certificats de dépôts détenus par la Société ni des parts sociales ou certificats de dépôts pour lesquels la Société jouit d'un usufruit.

13.6 Sauf disposition contraire de l'assemblée générale, les distributions sont payables dans un délai de trente jours à compter de leur déclaration.

13.7 L'assemblée générale qui déclare une distribution peut décider de réaliser cette distribution en tout ou en partie par la distribution d'actifs.

13.8 Tout déficit ne peut être compensé par les réserves légales que dans la mesure autorisée par la loi.

Modification des statuts

Art. 14.

14.1 L'assemblée générale a le pouvoir de modifier les statuts. La résolution de modification des statuts nécessite une assemblée générale extraordinaire des associés à passer par acte notarié.

14.2 Lorsqu'une proposition de modification des statuts est soumise à l'assemblée générale, une copie de cette proposition incluant le libellé précis de la modification proposée doit être envoyée aux associés en même temps que la convocation à l'assemblée générale. Cette proposition doit être conservée au siège de la Société où elle peut être contrôlée par n'importe quel associé jusqu'à la fin de l'assemblée.

14.3 Aucune modification des présents statuts ne prend effet tant qu'elle n'a pas été intégrée à un acte de modification passé devant notaire.

Dissolution et liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 16. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'associé unique déclare que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont attribuées à Franciscus Dammianus CLAEIJS, prénommé.

Sixième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège commercial et administratif et le siège principal de la Société au 19 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg.

Septième résolution

L'associé unique décide de désigner les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Geert DIRKX, administrateur de sociétés, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et résidant à titre professionnel au 19 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg;

- Monsieur Christiaan DEN DEKKER, comptable, né le 02 mars 1953 à Hoedekenskerke (Pays-Bas) et résidant à Aartjeskreek 8, 4465 AE Goes, Pays-Bas;

- Mr. Peter HUISMAN, conseiller fiscal, né le 06 mai 1960 à Noordwijk (Pays-Bas) et résidant à Barbaros Cad. Euro Res V, 48, 07450 Mahmutlar/Alanya, Turquie

Disposition transitoire

1. Par dérogation à l'article 1.6 des présents statuts, l'exercice social actuel de la Société court de la date du présent acte au 31 décembre 2015.

2. Si requis par la loi, la première assemblée générale des associés régie selon le droit luxembourgeois aura lieu en 2016.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été respectées.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Coûts

Le montant total des coûts, frais, rémunérations et dépenses, sous quelque forme que ce soit, engagés et dus par la société pour son organisation, s'élève à environ EUR 7.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. À la demande de ces mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Ce document ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes ont signé avec Nous, notaire, cet acte original.

Signé: G. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015205402/479.

(150231886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Calcutta Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 202.380.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Sandra Alvarez de Toledo, born in Fedala, Morocco, on 23 September 1954, and residing at 109 rue des Dames, 75017, Paris, France,

represented by Me Paul Florin, Maître en Droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2 December 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Calcutta Invest S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Calcutta Invest S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one hundred twenty five thousand (125,000) shares with a par value of ten cents (€ 0,10) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting and as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability of Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes

involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Tuesday of the month of June at 10:00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Souscription

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment
Ms. Sandra Alvarez de Toledo	125,000	€12,500
Total	125,000	€12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (€1,100).

Sole shareholder resolution

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Ms. Sandra Alvarez de Toledo, born in Fedala, Morocco, on 23 September 1954, and residing at 109 rue des Dames, 75017, Paris, France.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2016.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Sandra Alvarez de Toledo, née à Fedala, Maroc, le 23 septembre 1954 et résidant au 109 rue des Dames, 75017, Paris, France,

représentée par Me Paul Florin, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 décembre 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Calcutta Invest S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Calcutta Invest S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties ou de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes (0.10 €) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire

de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs de gestion, signatures autorisées. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), le conseil de gérance, ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du délégué ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée, (ii) cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin à 10:00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiqué en regard de son nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Mme Sandra Alvarez de Toledo	125.000	12.500 €
Total	125.000	12.500 €

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (1.100€).

Décision de l'associé unique

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Madame Sandra Alvarez de Toledo, née à Fedala, Maroc, le 23 septembre 1954 et résidant au 109 rue des Dames, 75017, Paris, France.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. FLORIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21634. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205218/391.

(150231538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Dorel Sports Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 202.407.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Dorel Investment B.V., a corporation duly incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Korendijk 5, 5704 RD Helmond, The Netherlands, and registered with Trade Register in The Netherlands under number 17218029;

here represented by Mrs. Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerck de notaire residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Dorel Sports Luxembourg.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any patents, trademarks, copyrights and other intellectual property rights, licenses or other property, securities, rights, interests, as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, exploit, encumber, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions (including the licensing of intellectual property) and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also establish branches abroad and perform commercial activities outside of Luxembourg through its branches. Such commercial activities would include but not be limited to carrying on a health-care business that includes the management and acquisition of various pharmaceutical products and their supply chains.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into the following classes of shares:

- 1 (one) ordinary share (the "Ordinary Share" or the "Ordinary Shares" as the case may be); and
- 19,999 (nineteen thousand nine hundred ninety-nine) preferred shares (the "Preferred Shares"), with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Shares.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1. Redemption of Ordinary Shares

The Company may redeem its Ordinary Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of a Company's share capital.

10.2. Redemption of Preferred Shares

The Preferred Shares may be redeemed at any time at the option of the holder of the said Preferred Shares or at the option of the Company.

The redemption of Preferred Shares shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of a Company's share capital.

The redemption may be carried out in cash or in kind.

Each holder of the redeemed Preferred Shares is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Preferred Shares (the "Preferred Shares Redemption Price") equal to:

1. the nominal value of its redeemed Preferred Shares plus the share premium attached thereto if any (whether allocated to the legal reserve or not); plus

2. all and any accrued but not yet declared Preferred Shares Preferential Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed Preferred Shares is entitled to at the time of the redemption.

Title III. - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and at least one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by a proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented, including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meetings, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meetings may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, it shall be allocated as follows:

1. five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into;

2. after allocation to the legal reserve or other non-distributable reserve:

(i) where Preferred Shares are not issued, the remaining net profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute among the holder(s) of Ordinary Shares;
- carry it forward; or
- transfer it to a distributable reserve or not;

(ii) where Preferred Shares are issued, an amount of net profit up to a right to a preferential and cumulative dividend (the "Preferred Shares Preferential Dividend"), at the exclusion of any Ordinary Dividend (as defined hereafter) shall be first allocated to a distributable reserve of the balance sheet of the Company that can only be distributed to the Preferred Shares holders, such amount to be equal to two percent (2%) per year of the Total Value of the Preferred Shares (as defined hereafter);

being noted that:

"Ordinary Dividend" means the dividend to be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares; and

"Total Value of the Preferred Shares" means the aggregate of (i) the nominal value of the Preferred Shares and (ii) the share premium attached to the Preferred Shares if any (whether allocated to the legal reserve or not).

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute among the holder(s) of Ordinary Shares;
- carry it forward; or
- transfer it to a reserve distributable or not.

Where the shareholders decide to distribute any dividend, the Preferred Shares holder(s) will be entitled to the payment of the Preferred Shares Preferential Dividend before any Ordinary Dividend can be paid.

Any and all dividends, Preferred Shares Preferential Dividend and/or Ordinary Dividend, to be allocated to the holder(s) of Preferred Shares and/or Ordinary Shares shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders with the following priority order:

1. to each Preferred Shares holder(s), if any, with a right limited to the reimbursement of the contribution in consideration for which the Preferred Shares have been issued (nominal value plus share premium attached thereto if any, whether allocated to the legal reserve or not) plus payment of all and any accrued but not yet declared Preferred Shares Preferential Dividend he is entitled to as holder of Preferred Shares;

2. to the Ordinary Shares holder(s), any proceeds in excess of the payment due to the Preferred Share holder(s) as per the above paragraph 1, proportionally to the number of Shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

All the 20,000 (twenty thousand) Shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Dorel Investment B.V. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr Jeffrey Schwartz, born on September 8, 1962 in Montréal, Canada and residing at 1255 Greene Avenue Suite 300, Westmount, Quebec, Canada is appointed as type A manager for an undetermined duration; and

- Mr Mark Chong Kan, born on August 24, 1964 in Paris, France and residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mrs Marjorie Allo, born on November 19, 1967 in Paris, France and residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, are each appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration; and

2) The registered office of the Company shall be established at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour de décembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Dorel Investment B.V., une société dûment constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Korendijk 5, 5704 RD Helmond, Pays-Bas et immatriculée auprès du Trade Register in The Netherlands (Registre du Commerce et des Sociétés des Pays-Bas) sous le numéro 17218029;

ici représentée par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerc de notaire demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Dorel Sports Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière tous brevets, marques, droits d'auteur et autres titres de propriété, licences ou autres titres, sûretés, droits, intérêts, que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également investir, acquérir, et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également établir des succursales à l'étranger et exercer des activités commerciales en dehors du Luxembourg à travers ses succursales. Ces activités commerciales incluent, mais sans s'y limiter, l'exploitation d'une entreprise de soins de santé comprenant la gestion et l'acquisition de divers produits pharmaceutiques et de leurs chaînes d'approvisionnement.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 1 (une) part sociale ordinaire (la «Part Sociale Ordinaire» ou les «Parts Sociales Ordinaires» le cas échéant); et
- 19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles»),

d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Les Parts Sociale Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles sont ci-après désignées collectivement comme les «Parts» et individuellement la «Part».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque Part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Les Parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part sociale.

Art. 9. Transfert des Parts. Les Parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des Parts.

11.1. Rachat des Parts Sociales Ordinaires

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

10.3. Rachat des Parts Sociales Préférentielles

Les Parts Sociales Préférentielles émises sont rachetables à tout moment, à la demande du détenteur de ladite Part Sociale Préférentielle ou à la demande de la Société.

Les Parts Sociales Préférentielles émises sont rachetables pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social. Le rachat peut être décidé en espèces ou en nature.

Chaque détenteur de Part Sociale Préférentielle rachetée a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par Parts Sociales Préférentielles rachetée (le «Prix de Rachat Parts Sociales Préférentielles») égal à:

1. la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles rachetées plus la prime d'émission y attachée s'il en existe une (qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale); et
2. tout Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non payé auquel donne droit les Parts Sociales Préférentielles au moment du rachat.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés par un mandataire.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés, celui-ci doit être alloué comme suit:

1. cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution;

2. après affectation à la réserve légale ou à toute autre réserve non distribuable:

(i) lorsque les Parts Sociales Préférentielles ne sont pas émises, le bénéfice net restant est alloué par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- son report à nouveau; ou
- le transférer à une réserve distribuable ou non;

(ii) lorsque les Parts Sociales Préférentielles sont émises, un montant de bénéfice net à hauteur d'un droit à un dividende cumulatif et préférentiel (le «Dividende Préférentiel des Parts Sociales Préférentielles»), doit être en premier lieu être alloué à une réserve distribuable du bilan de la Société qui ne pourra être distribué qu'aux associés détenant des Parts Sociales Préférentielles, à l'exclusion de tout Dividende Ordinaire (comme défini ci-après), ce montant devant être égal à deux pour cent (2%) par an de la Valeur Totale des Parts Sociales Préférentielles (comme définie ci-après);

étant précisé que:

«Dividende Ordinaire» signifie le dividende devant être attribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires; et

«Valeur Total des Parts Sociales Préférentielles» signifie la somme de (i) la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles et (ii) du montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

Le bénéfice restant, le cas échéant, est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- son report à nouveau; ou
- le transférer à une réserve distribuable ou non.

Lorsque les associés décident de distribuer un dividende le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles ont droit au paiement du Dividende Préférentiel des Parts Sociales Préférentielles avant le paiement de tout Dividende Ordinaire.

Tout dividende, d'un Dividende Préférentiel des Parts Sociales Préférentielles et/ou d'un Dividende Ordinaire, devant être alloué au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles et/ou de Parts Sociales Ordinaires devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision(s) du conseil de gérance, décision(s) devant fixer la date de comptabilisation et la date de paiement.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera ses/leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés dans cet ordre:

1. à chaque détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles, le cas échéant, avec un droit limité au remboursement de l'apport en contrepartie duquel les Parts Sociales Préférentielles ont été émises (valeur nominale plus prime d'émission y attachée s'il en existe une, qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale) et au paiement de tout Dividende Préférentiel des Parts Sociales Préférentielles couru mais non encore déclaré auquel il a le droit en tant que détenteur de Parts Sociales Préférentielles; et

2. à chaque détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires, toutes sommes restantes après le paiement dû aux détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles tel que prévu dans le paragraphe 1 ci-dessus, proportionnellement au nombre de Parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Dorel Investment B.V., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) est donc à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.500,-euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - Mr Jeffrey Schwartz, né le 8 septembre 1962, à Montréal, Canada et résidant au 1255 Greene Avenue Suite 300, Westmount, Québec, Canada, est nommé gérant de type A de la Société pour une durée indéterminée;

- Mr Mark Chong Kan, né le 24 août 1964, à Paris, France et résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Marjorie Allo, née le 19 novembre 1967 à Paris, France et résidant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sont chacun nommés gérant de type B de la Société pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015205318/526.

(150232128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Ballance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder.

R.C.S. Luxembourg B 157.091.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Nico FEIDER, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder, ici représenté par Monsieur Laurent WALLENBORN, comptable, demeurant professionnellement à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull,

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 novembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme BALLANCE S.A., avec siège social à L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.091 (NIN 2010 22 30 605)

a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage en date du 10 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 18 janvier 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 7 octobre 2011 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2851 du 22 novembre 2011.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent Euros (€ 100.-) chacune.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société BALLANCE S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société BALLANCE S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Nico FEIDER, représenté comme dit ci-avant, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclarent que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société BALLANCE S.A. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-9142 Burden, 7, Op Kräizfelder;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- les actions sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: L. WALLENBORN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205190/55.

(150231750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Fidelity International Real Estate Fund Company 17, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.603.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016055072/10.

(160014750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Fidelity International Real Estate Fund Company 21, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.615.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016055076/10.

(160014111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Fidelity International Real Estate Fund Company 22, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016055077/10.

(160014753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

LuxNed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 176.904.

Veuillez noter qu'en date du 22 décembre 2015, l'adresse de la société Luxned S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.904, n'est plus établie au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Capellen, le 23 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015210482/14.

(150235839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.
